



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE POINTE-CLAIRE

**AVIS PUBLIC**

Avis est par les présentes donné par la soussignée, Lucie Tousignant, greffière, que le Règlement n° PC-2781 décrétant un emprunt à long terme et une dépense de 290 000 \$ pour l'achat d'un balai-aspirateur, a reçu les approbations suivantes requises par la loi :

- par le conseil municipal, le 7 février 2011;
- par les personnes habiles à voter, le 23 février 2011; et
- par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, le 28 mars 2011.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et est maintenant déposé à l'hôtel de ville, 451, boulevard Saint-Jean à Pointe-Claire, pour toute personne intéressée d'en prendre connaissance.

Donné à Pointe-Claire, ce 6<sup>e</sup> jour d'avril 2011.

PROVINCE OF QUEBEC  
CITY OF POINTE-CLAIRE

**PUBLIC NOTICE**

Notice is hereby given by the undersigned Lucie Tousignant, City Clerk that By-law No. PC-2781 decreeing a long term loan and an expense of \$290,000 for the purchase of a street sweeper-vacuum, has received the following approvals required by Law:

- by the municipal council on February 7, 2011;
- by the qualified voters on February 23, 2011; and
- by the «ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire» on March 28, 2011.

This by-law shall come into force according to the law and is now available at the Pointe-Claire City Hall, 451 Saint-Jean Boulevard in Pointe-Claire for all interested parties to examine.

Dated at Pointe-Claire, April 6, 2011

Lucie Tousignant  
Greffière / City Clerk